

Adresse des administrateurs du district de Pont-Chalier (Pont-l'Evêque, Calvados), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Pont-Chalier (Pont-l'Evêque, Calvados), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17341_t1_0015_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

appellent à grands cris la terreur, pour égorger plus sûrement leurs victimes. Législateurs, disent-ils, le salut du Peuple vous est confié; restez fermes à votre poste; frappez le crime partout où il se rencontrera, et la République est sauvée. Organes de la volonté générale, recevez le serment solennel que nous vous adressons, de ne jamais reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention nationale avec laquelle tous les habitants du district de L'Aigle ont juré de vivre ou mourir libres (24).

14

Les administrateurs du district de Pont-Chalier [ci-devant Pont-l'Evêque, Calvados] **félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et jurent de mourir pour sa défense.**

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[*Les administrateurs du district de Pont-Chalier à la Convention nationale, le 8 vendémiaire an III*] (26)

Représentants du peuple,

Votre mâle génie et vos glorieux travaux font pâlir d'effroi tous les tirans de l'univers!

Courage, courage, vertueux législateurs, la patrie reconnoissante transmettra vos noms à la vénération des siècles.

Agrée le nouveau témoignage de notre inviolable attachement, nous jurons de mourir en vous défendant.

Vive la république! vive la Convention!

BECQUEMONT, *agent nat.*
et quatre autres signatures.

15

La société populaire d'Astier-sur-l'Isle [ci-devant Saint-Astier, Dordogne] **se plaint de ce que le représentant du peuple Lakanal a été calomnié, et rend hommage à la bonne conduite de ce représentant; elle jure d'être fidèle aux saintes lois de la vertu et de la nature.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (27).

(24) *Bull.*, 26 vend. (suppl.)

(25) *P.-V.*, XLVII, 49.

(26) *C* 321, pl. 1345, p. 29.

(27) *P.-V.*, XLVII, 49.

16

La société populaire de La Ferté-Gaucher, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention nationale sur ses travaux et son énergie, l'invite à faire que la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots, à maintenir le gouvernement révolutionnaire, et à réprimer sévèrement tout acte arbitraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[*La société des amis de l'obéissance aux lois, séante à La Ferté-Gaucher à la Convention nationale, le 5 vendémiaire an III*] (29)

Citoyens représentans,

C'est avec raison que le peuple français a mis sa confiance dans la Convention nationale. Les efforts courageux qui viennent de vous faire triompher des ennemis de la République vous ont acquis un droit de plus à notre reconnaissance. Poursuivez vos glorieux travaux; faites que la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots, et soyez surs que vos ennemis qui sont ceux du peuple français rentreront dans le néant dont ils n'eussent jamais dû sortir. C'est en faisant exécuter strictement la loi, en rendant à la liberté les citoyens vertueux, en renfermant les coupables que nous prouverons à l'Europe entière que nous sommes dignes du beau titre de républicains.

Maintenez le gouvernement révolutionnaire et répétez au peuple en l'invitant à l'union que tous les citoyens sont sous la sauve-garde de la loi et que tout acte arbitraire sera sévèrement puni.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Les membres du comité de correspondance,
CHAMPENOIS, POUZELOT,
MOREAU fils, BOURGEOIS, DUMIANE.

17

Le citoyen Mauvaizet, juge de paix à Pontarlier, département du Doubs, fait offrande à la Convention nationale, de la somme de 200 livres pour être appliquée à la construction du vaisseau Le Vengeur.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[*Le citoyen Mauvaizet à la Convention nationale, de Pontarlier le 1^{er} fructidor an II*] (31)

(28) *P.-V.*, XLVII, 49.

(29) *C* 322, pl. 1352, p. 31.

(30) *P.-V.*, XLVII, 50. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2); *C. Eg.*, n° 790.

(31) *C* 321, pl. 1341, p. 28. Reçu le 10 vendémiaire.